

PROCES - VERBAL 3/2015

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 29 AVRIL 2015 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences	2
• Communications du Président	3
• Communications de la Municipalité	4
• Ordre du jour :	4
- Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT, démissionnaire	4
- Préavis 05/2015 Adoption d'un nouveau Règlement du Conseil communal suite à la révision de la Loi sur les communes	5
- Motion UDC pour réintroduire le ramassage des objets volumineux et encombrants porte à porte - Motion de l'Union Pulliérane - Vaud Libre « réintroduction du ramassage des déchets encombrants »	5 - 10
- Préavis 06/2015 Centre sportif de Rochettaz / Démolition et reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully	10 - 20
- Election d'un(e) secrétaire suppléant(e) du Conseil communal en remplacement de Madame la Conseillère Annie Mumenthaler, démissionnaire	20 - 21
- Préavis 07/2015 Entretien du patrimoine construit, étape 2015 - 2017	21 - 22
- Propositions individuelles	22

- Postulat pour une option de l'envoi informatisé de la documentation communale à destination des membres du Conseil communal déposée par M. Antonin Chevalley 22 - 24
- Motion UDC « Pour étude prioritaire et la création d'une déchetterie communale » 24 - 25
- Divers
- Vœux de l'Union Pulliérane Vaud Libre pour que l'on donne à notre police les moyens de remplir sa mission de prévention aussi sur les hauts de Pully 25 - 27
- Remerciements de Mme Lena Lio à M. Zolliker, municipal, au nom de l'Association de Pully Nord, pour les aménagements améliorant la sécurité effectués dans le quartier 27

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a 84 présents. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du Règlement du Conseil.

Les Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Natalia Lainz Diaz Allet, Edith CAREY, Marine Haldy, Odile Cuenoud Gonzalez, Messieurs François Khosrov, David Hausermann Chapatte et Daniel Bolens.

Les personnalités suivantes sont excusées :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président salue également les représentants de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats, à savoir Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional et Madame Marie NICOLLIER du 24Heures. Le Président salue aussi le public.

Le Président informe l'assemblée que les procès-verbaux des séances du 11 décembre 2014, du 11 février 2015 et du 11 mars 2015 étaient à disposition des Conseillères et Conseillers conformément au règlement et s'enquiert de savoir si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle.

Mme Isabelle Krenger demande la parole : personnellement, j'ai vu ces textes sur mon ordinateur vers 15.30 h - 16.00 h et je n'avais absolument pas le temps de lire 60 pages ou plus, donc, pour ma part, je ne voterai pas ces procès-verbaux parce que je trouve que c'est un peu rapide. Je propose de reporter le vote à la prochaine séance.

M. André Ogay demande la parole : juste une petite remarque pour le procès-verbal du mois de décembre. Le président indiqué est Pierre Zappelli.

Le Président en prend acte et informe que le Conseil les adoptera lors de sa prochaine séance. Il demande si le Conseil est d'accord avec ce report. Le Conseil l'accepte.

1. COMMUNICATIONS

1.1 COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président rappelle avoir reçu un mail de M. Chevalier dont il donne lecture : « Comme vous le savez, les élections fédérales auront lieu le 18 octobre prochain. Cette date tombe au milieu des vacances scolaires, ce qui risque de nous compliquer un peu la tâche en ce qui concerne la présence des membres du Conseil. Pour rappel, lors d'un dépouillement de ce type, les membres du Bureau du Conseil et le personnel habituel présent lors des votations se chargent de l'élection au système majoritaire, Conseil des Etats, dans ce cas, alors que les autres membres du Conseil et le personnel communal traitent les élections au système proportionnel, Conseil national, dans ce cas. Il est primordial que nous puissions compter sur un maximum de membres du Conseil si nous voulons pouvoir travailler dans de bonnes conditions et effectuer ce dépouillement dans un délai raisonnable. A titre d'exemple, la répartition des tâches avait été la suivante en 2011 :

Élection du Conseil national, 66 membres du Conseil + 57 employés communaux ;

Election du Conseil des Etats, 9 membres du Bureau du Conseil + personnel habituel des votations ;

Observateurs : 5 membres du Conseil.

Dès lors, je vous serais reconnaissant de bien vouloir d'ores et déjà informer - je vous en informe - que nous comptons sur votre présence le 18 octobre prochain. Une convocation en bonne et due forme vous sera envoyée cet été. »

Représentations et invitations

Le Président a représenté le Conseil :

- le 23 mars à la traditionnelle rencontre des chefs d'entreprises et sociétés qui s'est déroulée à l'Octogone, avec un exposé de René Prêtre ;
- le 24 mars au Rapport annuel de la police lausannoise ;
- le 26 mars au Rapport annuel du SDIS ouest lausannois ainsi qu'à l'assemblée générale de l'Entraide familiale ;
- le 7 avril à la Commémoration du 55^{ème} anniversaire de la mort du Général Guisan, au cimetière de Chamblandes ;
- le 18 avril à l'apéritif d'ouverture du Tennis Club de Pully ;

- le 20 avril à 17.30 h, au Centenaire du collège principal ;
- Le repas du Rink Hockey du 24 avril a été déplacé au 19 juin.

Le Président représentera le Conseil :

- le dimanche 3 mai, à la journée traditionnelle de la fête de l'Abbaye des bourgeois ;
- le 18 mai à l'assemblée générale ordinaire de la Promotion Pully-Paudex-Belmont au foyer de la Maison pulliérane ;
- le 6 mai à l'assemblée générale de l'Association pour les intérêts de Pully Nord.

Postulats, motions et interpellations

Le Bureau a reçu un postulat présenté par M. Antonin Chevalley intitulé « Pour une option de l'envoi informatisé dans la documentation communale à destination des membres du Conseil communal ».

Il y a aussi une **motion** de l'UDC présentée par Mme la Conseillère Annie Mumenthaler intitulée « Pour étude prioritaire et la création d'une déchetterie communale ».

Ce postulat et cette motion seront traités au point 7 « propositions individuelles ».

1.2 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité n'a pas de communications.

2. ORDRE DU JOUR

- 1. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean DUTRUIT, démissionnaire.**

Le Président demande une candidature.

Madame Annie Mumenthaler demande la parole : l'UDC a le plaisir de vous soumettre la candidature de M. Steve Monnard, directeur et administrateur de sociétés. M. Monnard est entré au Conseil en novembre 2014 et sera un membre assidu de la Commission de gestion. Merci de soutenir cette candidature.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas. Il passe alors au vote. M. Monnard est élu par applaudissements. Le Président le

félicite pour sa brillante élection et lui souhaite du plaisir dans ses nouvelles fonctions.

2. Préavis 05/2015 Adoption d'un nouveau Règlement du conseil communal suite à la révision de la Loi sur les communes

Le Président invite M. Paschoud, rapporteur de la Commission ad hoc, à venir à la tribune pour faire un compte rendu succinct des délibérations.

Entre-temps, Madame Annie Mumenthaler demande la parole : je demanderai, selon l'art. 85 du Règlement, le renvoi des discussions à la prochaine séance sur ce préavis. En effet, nous avons reçu il y a quelques heures seulement les dernières modifications du Canton. De plus, en deux jours, il a y eu de nombreux amendements qui ont fleuri parmi les groupes. Nous pourrions ainsi en parler lors de la prochaine préparation du Conseil avec nos groupes et je pense que c'est logique, c'est raisonnable de reporter ce sujet au mois prochain. Merci de soutenir ma proposition. Je rappelle qu'il faut un cinquième des membres du Conseil pour que cela soit accepté.

Le Président passe au vote. Il en ressort 31 avis favorables. Il indique que ce préavis est reporté à la prochaine séance du Conseil puis remercie M. Paschoud.

3. Motion UDC pour réintroduire le ramassage des objets volumineux et encombrants porte à porte - Motion de l'Union Pulliérane - Vaud Libre « réintroduction du ramassage des déchets encombrants »

Mme Karine Chevallaz, Présidente de la Commission ad hoc :

La commission chargée de l'examen de la motion UDC et de celle de l'Union Pulliérane Vaud Libre s'est réunie le mardi 14 avril 2015 en présence des représentants de la DTSI, soit M. Zolliker, municipal, assisté de MM. Gorgerat et Lassueur. Du fait que vous avez tous reçu le rapport, je ne vais pas le lire. Après avoir épuisé la discussion, la Commission a procédé au vote et c'est par 7 voix pour et 2 contre qu'elle s'est prononcée en faveur du classement des deux motions. Suite à ce vote, les deux motionnaires ont rédigé des rapports de minorités que vous avez reçus. En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Commission vous recommande le classement des deux motions.

Mme Annie Mumenthaler, pour un compte rendu succinct demandé par le Président sur le rapport de minorité de l'UDC :

J'aimerais faire un rapport moins long que l'original mais je tiens quand même à dire certaines choses. D'entrée en matière, M. le Conseiller municipal Marc Zolliker a tenu à souligner que la politique des déchets était du ressort exclusif de la Municipalité et pas du législatif. M. le Municipal a reconnu que la déchetterie de la Perraudettaz, partagée avec la commune de Lausanne, était saturée. Par contre, il a précisé qu'il n'était pas impossible de trouver à Pully un terrain pour une déchetterie communale.

L'UDC a proposé de faire 3 ramassages annuels à Pully Nord et 3 ramassages annuels à Pully Sud, ce qui réduirait de moitié la gêne occasionnée, soit 6 jours par an au maximum dans les zones concernées. Le nombre de camions de ramassage pourrait être augmenté afin que la récolte des déchets se fasse plus rapidement. M. le Municipal a cependant dit que c'était impossible car la ville de Pully était liée à un contrat avec une société de ramassage qui ne peut pas mettre à disposition plus de camions. L'UDC a aussi précisé que cela n'était pas écologique car, en effet, des dizaines et des dizaines de voitures par jours ouvrables font des allers-retours vers la déchetterie. Cela fait une pollution supplémentaire en ville. Par contre, les camions de ramassage fonctionnent au biogaz et seraient beaucoup moins polluant, même en nombre supérieur. J'ai remis à la séance à M. Zolliker une pétition adressée à la Municipalité, signée par 171 Pulliérans, pour la réintroduction du ramassage des déchets encombrants. Je rappellerai que la qualité de la vie, c'est aussi offrir des services à la population à même de l'aider et de la soulager, dans toutes les étapes de la vie. La Voirie est au service des habitants qui n'ont pas à assumer sa tâche. Pour terminer, je dirai : la nouvelle politique des déchets à Pully ressemble à la politique de la Poste : toujours moins de services à la clientèle et plus de taxes. Je vous remercie.

Mme Verena Kuonen, pour un compte rendu succinct demandé par le Président sur le rapport de minorité de l'Union Pulliérane - Vaud Libre :

Quant à moi, je pensais, en fait, lire mon rapport de minorité. Il n'est pas trop long, mais au vu de ce que vous souhaitez, Monsieur le Président, je vais aussi faire comme Mme Mumenthaler, vous faire un résumé succinct.

Si j'ai déposé un rapport de minorité, c'est pour une raison très simple. C'est qu'au vu de la discussion lors de notre séance, et vu les argumentaires des commissionnaires, qui allaient tous dans le sens de ne pas entrer en matière mais de ne pas approuver la motion concernant le ramassage des déchets et en particulier la réintroduction du ramassage des déchets dans la ville de Pully. Et pourquoi, je ne peux pas - j'accepte le vote. Par contre, si moi, aujourd'hui, je vous demande de quand même réfléchir avant de faire le vote définitif avant que le plénum se prononce quant à cette réintroduction du ramassage des déchets encombrants, c'est tout simplement qu'ici à Pully, dans notre commune, on a quand même un certain nombre de personnes qui ont une mobilité réduite et cela pour différentes raisons. Et pourquoi ? Ça peut être dû à l'âge, ça peut être dû simplement à un handicap momentané, ça peut être pour avoir renoncé à une voiture, pour des raisons écologiques, et d'autres raisons. C'est pour cela qu'il me semble qu'il faut vraiment, avant que vous vous prononciez, bien réfléchir. Mesdames et Messieurs, vous ici présents dans cette salle, une majorité, voire la totalité, vous êtes jeunes, voire un peu moins jeune, mais vous êtes en bonne santé, vous pouvez disposer d'une autonomie et faire à peu près comme bon vous semble, mais n'oubliez pas, certains aimeraient faire comme vous mais ne le peuvent pas. Donc, pourquoi pas leur offrir la possibilité de réintroduire ce ramassage des déchets encombrants ? Honnêtement, je crois que ça ne va préjudicier personne, ça ne coûtera pas cher, et les Pulliérans vous diront merci. Donc, je vous remercie d'avance de soutenir, au nom d'une certaine partie des Pulliérans,

ce rapport de minorité, ce qui veut dire soutenir la motion déposée par l'Union Pulliérane - Vaud Libre. Merci de votre attention.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière sur les motions est acceptée.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Madame Christine Renaudin demande la parole :

Je voudrais aller à l'essentiel et avec le respect que je dois à M. Marc Zolliker, je pense qu'ouvrir la déchetterie de Savigny est une aberration écologique de par le trajet qu'elle incombe aux Pulliérans. Donc, je soutiens Mme Mumenthaler et Mme Kuonen pour un motif juste de pure logique : le ramassage des déchets est une mesure nécessaire. Elle donne une deuxième vie à des tas d'objets et elle permet aux Pulliérans d'avoir une vie plus égalitaire. Demander aux personnes âgées de se déplacer pour des déchets encombrants est tout à fait inapproprié. Je vous remercie.

Monsieur Zolliker demande la parole :

Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers, peut-être juste une ou deux précisions. Tout d'abord par rapport à l'intervention de Mme la Conseillère Mumenthaler, je préciserais quand même que ce n'est pas la politique des déchets qui n'est pas de compétence du Conseil communal. Le Conseil communal a voté un préavis sur la politique des déchets, il a voté un règlement communal sur les déchets, donc il a décidé de la politique des déchets de Pully. Par contre, ce qui est de la compétence de la Municipalité, c'est tout ce qui est de l'organisation des collectes et de tout ce qui a trait à l'organisation pure du ramassage des déchets. Maintenant j'aimerais une fois de plus, mais je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, tordre le cou à certaines affirmations. Mme la Conseillère Kuonen nous fait un vibrant plaidoyer pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, qui devraient amener leurs objets à la déchetterie, mais c'est faux, Mesdames et Messieurs, c'est faux. Chacun de vous peut appeler le concessionnaire OPEO et les déchets encombrants seront ramassés chez vous, dans votre appartement. Alors, ne me dites pas que les personnes à mobilité réduite ont un service qui est diminué ! Ce service, on est d'accord, coûte quelque chose. Il coûte fr. 50.- ; il ne coûte rien pour les personnes qui n'en ont pas les moyens, qui sont aux prestations complémentaires. Donc, il n'y a pas une diminution de prestations, il y a, au contraire pour ces personnes-là en particulier, une prestation supplémentaire par rapport à avant parce que même si on ramasse les déchets devant votre porte, il faudra bien les y descendre, et ça, si vous êtes à mobilité réduite, vous devrez aussi le faire et ce sera moins simple que si quelqu'un vient les chercher chez vous. Voilà, je vous remercie de votre attention et je vous invite à classer ces motions.

Mme Verena Kuonen demande la parole : je crois que je l'ai dit déjà à moult reprises, quand je parle de déchets encombrants, je ne parle pas de grands déchets. Je parle des petits déchets qui peuvent être des petites bibliothèques, des pots de fleurs. Ça peut être x choses dont on se débarrasse et qu'on doit amener à la déchetterie. Avant, on les ramassait

sur les trottoirs. C'est de ça dont je parle. On ne va certainement pas faire venir un employé de la Commune pour ramasser cela et c'est ça la demande des Pulliérans qui ont une mobilité réduite, Monsieur Zolliker. Je suis désolée, c'est exactement ça.

M. Alexis Bailly demande la parole : bien sûr que j'aurais bien aimé voir rétablir le ramassage porte-à-porte des déchets encombrants. C'est un système qui me plaisait beaucoup. Il permettait de donner une deuxième vie à des objets réutilisables. D'où ma motion qui laissait justement la porte ouverte à une alternative. La Municipalité a répondu à cette motion et j'estime qu'elle a répondu de manière satisfaisante. Il faut bien admettre que le système de ramassage des déchets encombrants a dégénéré au cours du temps. En plus, le Canton a enfin adopté le principe du pollueur - payeur qui figurait dans la législation fédérale depuis très longtemps. D'où la taxe au sac. Alors, il devenait inadmissible que les gens se débarrassent du tout venant à l'occasion des ramassages des objets encombrants pour, justement, éviter de payer cette taxe au sac. Alors, il arrive toujours un moment où il faut choisir entre ce qu'on désire et ce qu'il est raisonnable de faire. Alors, je vous recommande de refuser ces deux motions et j'estime, comme d'ailleurs M. Zolliker l'a bien précisé, que les alternatives offertes par la Municipalité prévoient justement le ramassage chez les gens de meilleure manière qu'avant où il fallait porter les choses sur la rue. Là, pour les personnes à mobilité réduite, on vient les chercher chez elles et, dans le pire des cas, il existe toujours cette Entraide familiale qui permet, justement, de dépanner des gens. En plus, la possibilité reste ouverte de se grouper par maison, par immeuble, pour faire venir chercher ces objets encombrants en une seule fois. Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser ces motions.

M. Olivier Burnet demande la parole : brièvement, j'aimerais poser une question à M. Zolliker. J'ai entendu tout à l'heure M. le Municipal nous dire - et M. Bailly l'a rappelé - que le système était avantageusement remplacé par un ramassage à domicile et que c'était même un plus pour la population. Moi, je veux bien le croire, mais ça a un coût. Je me suis renseigné, peut-être qu'on m'a mal renseigné, mais, à la déchetterie, pour aller chercher une grosse armoire encombrante, on m'a parlé de fr. 250.-. Je n'ai pas rêvé, j'ai entendu ce prix. Alors, soit la personne m'a mal renseigné, mais je vous prie de ne pas mettre ma bonne foi en doute, soit c'est manifestement excessif. J'aimerais bien avoir une réponse sur cette question précise.

M. Zolliker, municipal, répond : il en coûte fr. 50.- pour un ramassage de 5 objets jusqu'à 5 m³. Donc une armoire c'est un petit peu moins que 5 m³, et il est clair que nous allons venir la chercher. En plus, pour répondre à la dernière intervention de Mme la Conseillère Kuonen, un objet encombrant, c'est à partir de 60 cm, donc une chaise, on va aussi venir la chercher.

M. Olivier Burnet demande la parole : j'en prends acte. Je vous remercie et j'aimerais simplement que l'information soit mieux donnée aux fonctionnaires ou aux personnes qui sont là-bas puisqu'elles donnent des renseignements erronés. Merci.

Mme Christine Renaudin demande la parole : j'aimerais mettre en exergue un point que la Suisse respecte : le consensus et la modération. Là, nous passerions de 12 collectes, d'après Mme Mumenthaler que je soutiens, à 6. Donc, nous faisons déjà un pas en faveur de la Municipalité. Les coûts sont divisés par deux. D'accord ? Donc, nous allons dans votre sens, M. Zolliker. Ça n'est pas le maintien de l'ancien régime. On est d'accord ? Donc ça ferait déjà un pas en avant. Comme la situation n'est pas satisfaisante, que la déchetterie est surchargée, on voit bien qu'il faut faire quelque chose et que classer ces motions n'aboutira pas à un résultat satisfaisant. Je vous remercie.

M. Zolliker, municipal, répond : encore une fois, je crois qu'on a essayé de le démontrer en commission, on a essayé aussi de le démontrer dans le rapport pour répondre à la motion de M. le Conseiller Bailly. Je crois pouvoir dire que ce n'est pas les déchets encombrants qui font déborder la déchetterie. Le problème de la déchetterie provient du passage à la taxe au sac et du fait que les citoyens, vous et moi, trions plus qu'avant. Les gens vont également amener d'autres déchets que les encombrants à la déchetterie. Les encombrants représentent environ 25 % du tonnage. Ce n'est donc pas ça qui fait que la déchetterie est surchargée, c'est le passage à la taxe au sac. Donc, réintroduire un ramassage des encombrants ne va pas résoudre le problème de la déchetterie, je vous le dis clairement. D'autre part, je crois qu'on l'a dit aussi en Commission : faire 3 ramassages sur le secteur du haut et 3 sur le secteur du bas n'est techniquement pas possible pour notre concessionnaire. Si vous voulez que le ramassage se fasse sur une semaine dans chaque secteur à chaque fois qu'on le fait, et bien réintroduisons le ramassage des encombrants au porte-à-porte ! Vous aurez Manhattan sur vos trottoirs pendant une semaine trois fois par année dans chaque secteur.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, à la suite de quoi Mme Kuonen demande la parole. Le Président la lui donne néanmoins.

Mme Verena Kuonen demande la parole : M. le Président, excusez-moi, je n'ai pas été attentive. Merci de m'excuser. M. Zolliker, j'ai quand même une question par rapport au coût. Vous dites que cela coûte fr. 50.- pour venir chercher les déchets encombrants, mais ça coûte combien à la Commune ? Le montant facturé est de fr. 50.-, mais à la Commune, ça lui coûte combien ?

M. Zolliker, municipal, répond : je n'ai plus le prix exact en tête, mais c'est environ le double. Ainsi, pour fr. 50.- payés par vous et moi, si l'on fait appel à ce service, la Commune va mettre entre fr. 50.- et fr. 100.- environ. Ces demandes de ramassages sont de l'ordre de 75 à 100 par année. Vous avez bien vu aussi, dans le rapport de la Commission, sauf erreur, que le coût global de ces prestations, c'est-à-dire l'élimination des déchets encombrants y compris ces prestations-là, à savoir aller chercher les déchets

chez les gens, coûte fr. 58'000.- par année, alors qu'auparavant ce coût était à peu près le triple.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote pour les traiter en même temps. A la suite de réactions relatives à la procédure, elles sont traitées indépendamment.

Motion UDC : classée par 21 voix pour, 51 voix contre et 8 abstentions

Motion Union pulliérane - Vaud-Libre : classée par 26 voix pour, 51 voix contre et 8 abstentions

4. Préavis 06/2015 Centre sportif de Rochettaz / Démolition et reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully

Le Président invite M. Frank Ducret, rapporteur de la Commission ad hoc, à venir à la tribune pour faire un compte rendu succinct des délibérations.

M. Frank Ducret prend la parole : ma famille, mes amis, ainsi que d'autres personnes bien intentionnées m'ont vivement recommandé de rester calme ce soir malgré l'enjeu de la votation, ceci pour préserver ma santé. Pour une fois ! Pour une fois, je vais faire un gros effort dans ce sens. Je ne vais pas vous lire mon rapport, car vous l'avez tous reçu et sans doute lu très attentivement. Je suis désolé pour le public qui n'est pas en possession du préavis, ni de mon rapport mais, en résumé, je peux dire que ce préavis est le résultat de nombreuses démarches et tractations entre les dirigeants du Tennis Club et les représentants de la Commune, la Direction des domaines, gérance et sports ainsi que la Direction de l'urbanisme et de l'environnement. Les nombreuses discussions et séances qui se sont déroulées entre ces divers protagonistes avaient comme sujet la reconstruction du Club house après démolition, ce pavillon étant vétuste et non conforme aux normes sécuritaires. Ce bâtiment était d'ailleurs provisoire depuis sa mise en place comme Club house il y a déjà 37 ans. Mais, comme vous le savez, le provisoire est fait pour durer. Il s'agit maintenant de tourner une page de l'histoire du Tennis Club de Pully. Ce moment, tant attendu, est toutefois entaché de dissensions au sein du Club, ceci en raison des critiques qui se sont manifestées envers le projet, c'est-à-dire envers la conception du plan qui comporte malheureusement de nombreuses erreurs, qu'elles soient d'ordre réglementaire ou qu'elles se situent dans le domaine de l'usage des locaux, ainsi que d'autres problèmes sous-jacents. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur l'argumentation qui justifie ou non les dissensions interne du Club, mais je pense que l'amendement qui vous sera présenté tout à l'heure permettra de résoudre tous ces problèmes à la satisfaction de l'ensemble des 650 membres du Club. J'insiste sur le nombre. Etant donné que je suis non seulement un ancien président du Tennis Club de Pully, mais aussi architecte de profession, je suis donc bien placé pour juger des défauts du projet officiel, raison pour laquelle je me suis opposé au préavis dans le cadre de la Commission. Peut-être aurais-je dû faire un rapport de minorité au lieu de celui que j'ai rédigé. Non pas que je sois contre la reconstruction du Club house, bien au

contraire, mais en raison des défauts majeurs du projet. Malgré cela, j'ai rédigé le rapport de la Commission que vous avez reçu, dont les conclusions sont les suivantes :

Par 6 oui, 2 abstentions et un non, la Commission ad hoc recommande au Conseil communal de Pully d'accepter les conclusions telles que décrites à la page 15 du préavis. Je précise encore que la Commission des finances a donné également un préavis financier favorable avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

J'espère néanmoins que le Conseil communal se prononcera en faveur de l'amendement qui vous sera présenté, ce qui me permettra de voter également en faveur du préavis. Merci d'avance.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. Philippe Diesbach demande la parole : M. le Président, avant de passer à la question de l'entrée en matière, je souhaiterais d'abord, en préambule, regretter qu'en tant que membre de cette commission on n'ait pas reçu préalablement le rapport. Et, vu l'ambiance qu'il y a eu dans cette commission, je pense que cela aurait été de bonne courtoisie que tous les membres de cette commission le reçoive préalablement. Dès lors, peut-être avant l'entrée en matière, je me dois quand même d'intervenir maintenant sur ce rapport car il est écrit par M. le Président que tous les membres du Club s'accordent à dire que c'est un mauvais projet. Je rêve, je rêve ! J'en veux pour preuve : nous avons au sein de notre parti deux membres du Tennis Club qui trouvent le projet bon, qui trouvent que le projet a fait l'objet d'un bon travail entre un bon Comité et une bonne Municipalité et que, dès lors, bien évidemment il peut toujours y avoir des choses à dire. Mais il est quand même faux, mensonger et malhonnête de dire que c'est tous les membres. Et j'entends encore le Président annoncer dans son rapport que ce sont 650 personnes qui ne veulent pas de ce projet. Je rappelle qu'au Tennis il y a 650 membres. Donc, en tous cas, ce n'est pas 650, cela ne pourrait être que 648.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Il ouvre alors la discussion sur le fond.

Mme Lucienne Vasserot demande la parole : membre de la Commission chargée de l'examen du préavis, j'ai déjà relevé le fait, lors de notre étude, qu'il s'agit d'un avant-projet qui nous a été présenté. Pour donner satisfaction à l'ensemble des usagers du Tennis Club, et adapter la fonctionnalité, celui-ci doit peut-être être revu et modifié pour retrouver, par exemple, un vrai hall d'accueil convivial, des sorties et ouvertures de la buvette directement sur la terrasse, éviter les livraisons par le sud, zone réservée à la détente et aux rencontres, etc. Je précise qu'un avant-projet n'est pas figé tant qu'il n'est pas déposé à l'enquête publique et que l'on peut revoir sa conception. J'insiste : sans retarder l'ensemble du projet. Une modification des plans peut se faire en quelques jours dans le même volume que le projet présenté dans le préavis et sans frais supplémentaires. Je demande donc d'accepter le préavis, d'aller de l'avant en modifiant les

conclusions par l'amendement suivant et d'ajouter le point 4, à savoir : « Le projet de reconstruction du pavillon du Tennis Club présenté en pages 6 et 7 du préavis doit être revu et modifié pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers du Tennis Club de Pully ». Pour l'Union Pulliérane, Lucienne Vasserot. Merci.

M. Gil Reichen, syndic, demande la parole : je n'ai pas l'intention d'exprimer la position de la Municipalité sur l'amendement qui vient d'être proposé. Cela sera fait par ma collègue, Mme Masméjan. Cependant, en préambule, M. Diesbach a fait quelques remarques sur le rapport du Président de la Commission et il y aurait évidemment plusieurs choses à dire sur ce rapport. Il y a des propos qui sont proprement scandaleux mais ce n'est pas mon propos. J'aimerais revenir sur l'avant-propos de ce rapport qui met en cause Mme la Municipale Lydia Masméjan quant à la question des notes de séance. Simplement pour préciser qu'il ne s'agit pas d'une position de Mme Masméjan. Cette question des notes de séance a voulu être clarifiée par la Municipalité. On aurait pu en débattre dans le cadre du futur règlement du Conseil puisque cela concerne un des articles de votre futur règlement - on le fera peut-être la prochaine fois si la discussion n'est pas renvoyée - mais effectivement la question des notes de séance ne relève pas de l'administration. Nous avons fait des recherches, il n'y a aucune commune qui pratique cette manière de faire. Il appartient toujours à la commission de s'organiser pour prendre ses notes, ce n'est pas forcément au président de le faire. Il y a plusieurs membres de la commission qui peuvent se répartir cette tâche, donc c'est tout à fait possible de s'organiser et c'est même clairement souhaitable du point de vue de la séparation des pouvoirs. Nous aurons peut-être l'occasion d'en débattre dans le cadre du règlement mais je voulais simplement préciser, contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport, que ce n'est pas une espèce de lubie de Mme Masméjan, c'est une volonté de la Municipalité de clarifier les choses.

M. Frank Ducret demande la parole : je tiens à rectifier deux choses, disons pas tout à fait rectifier, l'intervention de M. Diesbach au sujet de la rédaction et surtout de la transmission du rapport. Notre réunion a eu lieu le 16 avril, c'est un jeudi soir. La rédaction du rapport a eu lieu le lundi et le mardi et, en tant que présidents de commissions, nous sommes tenus de rendre nos rapports à la secrétaire pour le mercredi soir. Personnellement, j'avais 8 pages à dactylographier qu'il m'aurait été bien agréable que cela soit fait par une personne professionnelle. Malheureusement, j'ai dû me débrouiller tout seul. Il est précisé, je tiens à le dire, et vous l'avez reçu et vous le recevez régulièrement, ceci pour contrer la remarque de M. le Syndic, dans la lettre qui est adressée au futur président de la commission il est bien précisé et je vous lis la phrase - je l'ai déjà dit plusieurs fois mais je le répète - : « Si nécessaire, l'administration communale mettra volontiers - volontiers, hein ! - une secrétaire à disposition pour dactylographier votre rapport ». Ceci m'a été refusé ! J'aimerais bien savoir encore pour quelle raison ; je n'ai pas encore compris.

M. Gil Reichen, syndic, demande la parole : on va essayer de passer sur le pavillon du Tennis. Ce n'est pas l'objet, finalement, les notes de séances. Je

relève quand même que dactylographier un rapport, c'est une formulation ancienne peut-être maladroite qui sera précisé dans les futures lettres qui seront envoyées aux présidents de commissions, pour que les choses soient claires. Cependant, dactylographier un rapport n'équivaut pas à prendre des notes de séance. Cela concerne quelqu'un qui n'est pas équipé en informatique, ma foi, ça existe, ou en machine à écrire à l'ancienne, qui a un rapport manuscrit qu'il remet à une secrétaire pour le mettre au net. Ce n'est pas prendre des notes de séance dans une séance de commission. Il s'agit d'autre chose. Maintenant, je pense que l'affaire est close et cela serait peut-être intéressant de discuter du fond.

Mme Annie Mumenthaler demande la parole : juste encore une remarque sur cet article 14. Pour l'instant, nous sommes toujours à l'ancien règlement, et dans ce règlement il est indiqué que l'administration communale effectue les travaux de bureau courant à la demande et sous la responsabilité du président, du secrétaire ou des présidents-rapporteurs des commissions. Pour moi, les travaux de bureau courants, cela peut très bien être des notes de séance. Merci.

M. Roland Du Bois demande la parole : je pense pouvoir faire une analyse logique du projet présenté dans le préavis 06/2015. J'ai effectivement donné 10 ans de ma vie au Tennis Club de Pully en tant que président. Je crois connaître les besoins de cette société sportive qui compte plus de 620 membres, dont 220 juniors. Pour ma part, j'ai été fortement étonné du concept général du plan présenté. Il me paraît impossible qu'un tel concept ait été réalisé par un architecte. Il est visiblement peu convivial. Comment imaginer faire une entrée au nord-est en plein couloir venteux du Vallon de la Paudèze ? Distribuer l'ensemble des locaux par un couloir de 1,20 m de large et de 20 m de longueur, totalement borgne et sans hall de réception ? Lors des Interclubs, 20 à 30 joueurs vont déambuler dans ce couloir où il est impossible de se croiser avec un sac de sport. De plus, il manque à ce projet de nombreux locaux : un hall d'entrée, déjà mentionné. A l'heure actuelle, nous disposons d'un hall de 32 m² totalement convivial pour l'accueil. Il manque également un WC handicapés, un bureau pour le tenancier, un local de nettoyage, mais également une terrasse couverte avec une paroi coupe-vent.

Il me paraît évident, dans un pays démocratique, que tout projet concernant une société sportive, projet qui respecte les besoins des utilisateurs, mais également sa fonctionnalité, soit soumis à une assemblée générale extraordinaire pour être validé. Il en va de l'avenir de notre club de tennis. Je vous invite donc à soutenir cet amendement pour ensuite passer au vote du préavis 06/2015. Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Weber demande la parole : s'il n'est pas de mise de contester la dégradation et qu'il est de ce fait indispensable de refaire ce Club house du Tennis, nous estimons que l'investissement de fr. 1'760'000.- est excessivement élevé pour un pavillon préfabriqué. Quelques chiffres : ce montant représente, par rapport aux 17'500 habitants de notre commune, une participation de plus de fr. 100.- par personne. Deuxièmement, sur les

130 membres, environ 25 % n'habitent pas la Commune. Si ce projet est accepté, vous allez engager une dépense de fr. 1'760'000.- qui concerne 473 membres pulliérans, ce qui représente 2,7 % de la population de notre commune. Point 3 : cela veut dire également que les contribuables pulliérans paieront pour 25 % des habitants hors de la commune de Pully. Dans ces chiffres comparatifs ne sont pas pris en compte les fr. 152'000.- de la modification de l'éclairage - préavis n°7 - ce qui portera le montant total à plus de fr. 1'900'000.-.

Bien sûr, on nous dit que le restaurant est ouvert au public, mais pour autant que les membres en aient la primauté. Il est en effet douteux que le public puisse profiter de l'infrastructure du restaurant lors des tournois ou autres manifestations. Il faut ajouter enfin que ce projet n'a pas l'aval de tous les membres du Club qui n'ont d'ailleurs pas été consultés. De ce fait, nous allons voter un budget de fr. 1'760'000.-, somme non négligeable, qui ne satisfera qu'une partie des sportifs concernés.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC refusera ce préavis et vous engage à faire de même afin de revoir, avec un peu de recul, un projet plus raisonnable, peut-être plus adapté à l'ensemble des membres de ce Tennis Club. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Lydia Masméjan, municipale, demande la parole : Mesdames, Messieurs les Conseillers, je vais répondre et donner l'avis de la Municipalité au sujet de cet amendement. Je vous invite, au nom de la Municipalité, à refuser cet amendement pour deux raisons principales. La première raison est tout d'abord juridique. Formellement, cet amendement ne respecte pas notre règlement du Conseil. En effet, l'article 83 qui traite des amendements prévoit que tout membre du Conseil peut présenter des amendements ou des sous-amendements. L'amendement tend à modifier les conclusions d'un préavis municipal ou la teneur d'une disposition réglementaire. Or cet amendement ne modifie pas les conclusions du préavis mais demande à la Municipalité de revoir son projet. Si vous souhaitez vraiment que la Municipalité revoie son projet, il vous faut alors le refuser avec la possibilité que nous revenions ou que nous ne revenions pas avec un nouveau projet.

Ensuite, j'aimerais quand même demander aux motionnaires : concrètement, si cet amendement est accepté, qu'allons-nous faire, nous, avec cet amendement ? Vous me demandez, vous demandez à la Municipalité, que l'on crée un projet qui convienne à l'ensemble du Tennis Club. Qu'est-ce que ça signifie ? Cela veut dire que nous devons convoquer 600 membres, les écouter et faire un projet qui corresponde à la volonté de ces 600 membres. Ça n'est pas possible. Nous avons travaillé avec notre chef de service et l'Urbanisme, tous ensemble, et surtout, en présence du Comité du Tennis Club par la présence et la voix de son président pour faire un projet qui corresponde à la volonté du Comité du Tennis Club. Le Comité du Tennis Club est l'organe représentant du Tennis Club. Il est impossible de faire un projet qui convienne à l'ensemble du Tennis Club. Et j'entends ce soir M. Weber qui nous fait le reproche que le projet est trop cher et je sais pertinemment que les alternatives qui nous ont été proposées durant la Commission, qui sont émises maintenant par certains membres du Club, sont des projets qui coûtent beaucoup plus cher. Ainsi, déjà, les propositions que l'on entend sont divergentes. Le projet que l'on vous soumet est le fruit

d'un accord entre une proposition raisonnable de la Municipalité qui propose un nouveau Club house juste avec des vestiaires, des douches et une buvette. Le Tennis Club prendra en charge le restaurant public qui ne doit pas être supporté par la Commune. Dans ces conditions, faute de pouvoir faire mieux, je vous l'assure, je vous propose de refuser cet amendement. Je vous précise encore la question des délais. Ce Club house est dans un état pitoyable, il ne sera probablement pas possible de le maintenir plus longtemps et il est fort probable que par obligation du Canton on ne puisse pas le conserver beaucoup plus longtemps. Il y a donc aussi le risque pour le Tennis Club que le Club house doive être démoli sans solution de rechange, à savoir la construction d'un nouveau Club house. Ce serait très dommage. Encore une fois, le Tennis Club a participé, on ne peut pas faire mieux, et je vous invite à refuser cet amendement. Je vous remercie.

M. Steve Marion demande la parole : d'origine anglaise, le terme sport nous vient de l'ancien français et signifie divertissement, fête ou encore jeu. Aujourd'hui, lorsqu'on l'évoque, les activités physiques et sportives concernent tout autant la pratique du sport en compétition que l'éducation par le sport, le maintien en forme pour les jeunes et les moins jeunes. En regard de l'aspect social du sport, la mise en place d'un Club house, ou si vous voulez, d'un espace de convivialité, constitue une priorité pour un club et plus particulièrement pour le Tennis Club de Pully. Un nouveau Club house au Tennis Club de Pully n'est pas un caprice, c'est devenu une nécessité. Ce futur espace permettra d'accentuer le lien social et convivial. Il permettra au Club d'organiser et de créer des événements régionaux, cantonaux et nationaux. Aujourd'hui, pas moins de 650 membres dont 230 juniors composent l'effectif du Club. Le Tennis Club de Pully se porte bien mais se trouve confronté à une problématique de vétusté ainsi que de salubrité de son Club house. La commune de Pully a bien compris l'importance de ce sport en nous présentant ce préavis. Le Tennis Club de Pully est très dynamique puisqu'il organise chaque année :

- un tournoi Wilson qui réunit sur une semaine plus d'une centaine de jeunes juniors qui viennent de toute la Suisse romande, dont Timea Bacsinszky qui y a participé il y a quelques années ;
- le tournoi du Cœur, certainement le seul tournoi de tennis en Suisse qui reverse l'intégralité des recettes, soit plus de fr. 5'000.- environ, à des associations caritatives comme les Cartons du cœur à Pully, la Fondation Grégory et Didier qui est active pour la protection des enfants défavorisés, l'Objectif cœur, Sport handicap, et cette année ce sera l'ONG Merci Ships qui en sera l'heureuse bénéficiaire.

Le Tennis Club de Pully participe aussi aux Championnats suisses interclubs avec 10 équipes, dont l'une joue en ligue nationale C, c'est-à-dire en 3^{ème} division. Elle parcourt toute la Suisse avec le pavillon de Pully. Il participe également au Championnat inter-seniors, organise une Journée seniors, etc., etc., etc.

Sans un Club house digne de ce nom et à l'image de notre commune, le Tennis devra reconsidérer toutes ses activités. Vous devez aussi savoir que ces dernières années le Tennis Club de Pully a été très entreprenant dans l'organisation d'événements, comme par exemple l'organisation durant 3 ans d'un tournoi Challenger ATP, avec les meilleurs espoirs du tennis

mondial, la mise en place de la finale des championnats suisses juniors, événement sur une semaine. Le Tennis Club de Pully compte beaucoup sur un mélange des générations pour se projeter loin dans le futur. Un partenariat win-win semble s'être installé entre le Club et la Municipalité. Soutenons-le ! En résumé, le Club house est essentiel pour la vie, le développement et l'ambiance de notre club, pour l'accueil des joueurs et accompagnants durant ces journées entières lors des matchs interclubs. Un nouveau complexe de ce genre répondant aux normes sanitaires actuelles ne peut que dynamiser le Club et l'esprit et invite à coup sûr les joueurs et supporters à venir prendre un pot en toute convivialité. Pour terminer, je peux vous assurer qu'une très, très large majorité des membres du Tennis Club se réjouit de ce projet. J'aimerais aussi rajouter les excellentes relations qu'il y a eu entre le Comité du Tennis et la Municipalité. C'est pour toutes ces raisons que le groupe des Verts Libéraux vous invite, chers collègues, à accepter ce préavis tel qu'il vous est présenté. Merci pour votre écoute.

M. Jean-Marc Chevallaz demande la parole : le PLR soutient ce projet tel qu'il vous a été présenté car nous arrivons, on peut dire, enfin à bout touchant. Certes, ce projet n'est pas satisfaisant pour un certain nombre. Néanmoins, depuis quelques temps, on nous bassine ou on n'arrête pas de nous parler, d'un côté de l'ensemble des Pulliérans, ou d'un autre de l'ensemble des usagers. J'aimerais juste vous rappeler qu'il faut être très précis quand on parle d'un nombre, d'un ensemble ou de quelques personnes et que souvent ça peut être interprété, comme on a entendu M. le Conseiller Diesbach le dire, ce qui peut être aussi contre-productif. C'est la raison pour laquelle je vous demande, au nom du PLR, de ne pas soutenir l'amendement qui vous a été présenté, mais en tout cas que nous allions de l'avant et que nous votions sur ce projet qui, effectivement, est d'un montant élevé, mais qui nous permettra d'avancer après de nombreuses années ou ce projet arrive à fin et que les membres puissent enfin avoir un bâtiment qui soit utilisable. Merci.

Mme Lucienne Vasserot demande la parole : effectivement, je ne peux pas juger sur les éléments juridiques de l'amendement. Toutefois, celui-ci me semble effectivement modifier les conclusions du préavis en ajoutant un point 4. Que l'on modifie totalement le plan ou pas, je pense que d'une façon ou d'une autre on peut revoir quand même quelques modifications qui seraient certainement bienvenues. Merci.

Mme Lydia Masméjan demande la parole : juste brièvement pour répondre à votre intervention, Madame Vasserot. Si nous devons modifier ce projet, quelles modifications exactes devons-nous faire ? Des modifications, nous en avons déjà faites à la demande du Comité qui nous en a proposés sur un premier projet que nous avons fait. Nous les avons totalement intégrées. Maintenant, dans votre amendement, vous demandez que nous fassions un autre projet, quelque chose d'autre, mais quoi ? Ce sera un nouveau projet, autre chose, qui forcément, par la force des choses, aura un nouveau coût. Et moi, j'aimerais savoir : quel projet ? Un projet qui convient à 600 personnes ? Nous n'arriverons jamais à nous mettre mieux d'accord que ce

que nous avons réalisé avec le Comité. Je crois que le Conseil doit le comprendre. Merci

M. Frank Ducret demande la parole : j'aimerais revenir sur une remarque de notre municipale, Mme Lydia Masméjan, au sujet des délais. J'ai devant moi le plan des dépenses d'investissements qui nous a été présenté au mois de décembre dernier. Comme vous l'avez certainement constaté depuis de très nombreuses années, les plans des dépenses d'investissements en général sont rarement respectés. Cette fois, nous pourrions le respecter. Je vous signale que sous Tennis Club il y a un investissement réparti entre 2016 pour fr. 600'000.- et 2017 pour fr. 900'000.-. Alors si, pour une fois on respecte le plan d'investissements, nous avons tout le temps de revoir ce plan et nous n'avons pas ces contraintes telles qu'avancées par Mme Lydia Masméjan.

M. Roland Du Bois demande la parole : je profite de prendre la parole pour poser une question à Mme Masméjan concernant le plan réel qui nous a été présenté. Est-ce que vous pensez qu'on peut faire un accueil pour 20 à 30 personnes dans un couloir de 1,20 par 20 m de long ? C'est une question toute simple. A l'heure actuelle, nous jouissons d'un hall de 32 m². Je pense qu'à un moment donné quand on a une option de couloir de distribution pareil, on est un tout petit peu à côté d'un accueil qui se veut convivial dans un club de tennis. Merci de me répondre.

M. Gil Reichen, syndic, demande la parole : quand même une remarque sur cet espèce d'argument, si j'ose appeler ça ainsi, du plan des investissements, mais vraiment, je crois rêver. Un plan des investissements, c'est une intention d'investissements globale pour la Municipalité sur une période donnée. Il y a une répartition des montants, indicative, sur les années. Cela ne veut pas dire qu'on peut traîner ce projet jusqu'en 2016 ou 2017 ! Il faut juste voir que la planification financière tient aussi compte du délai nécessaire pour la production des factures par les entreprises pour que l'on puisse boucler les crédits. Là, il s'agit d'un projet qui s'est précisé depuis le plan des investissements avec un calendrier de mise en œuvre de ce projet qui s'est aussi précisé et on dispose d'un espace-temps entre la fin de la saison du tennis jusqu'à la réouverture du tennis pour la nouvelle saison. Pour respecter cette fenêtre de réalisation, qui va à peu près d'octobre au printemps suivant, compte tenu des procédures restantes suite au vote de ce soir : mise à l'enquête, marchés publics, appels d'offres, pour tenir ce délai - ce n'est pas une question de plan des investissements - il faut une décision du Conseil rapide, cela veut dire ce soir. Voilà. Cela n'a rien à voir avec l'étalement indicatif dans le plan des investissements.

Maintenant, sur le projet, je crois qu'à peu près tout a été dit. On s'est permis de mettre un plan avec la mention « plan indicatif » dans le préavis, visiblement c'était écrit trop petit. Ce plan va bien sûr évoluer légèrement jusqu'à la mise à l'enquête. Il sera affiné. Les WC pour personnes handicapées sont déjà dessinés, il ne faut pas vous inquiéter. Toutefois, maintenant, comme l'a dit Mme Masméjan, on est confronté à deux conceptions. Il y a une partie, clairement importante du Tennis, représentée par le Comité en place, qui a défendu une conception de ce lieu, essentiellement des vestiaires accessibles par un couloir, certes qui peut

être éclairé par des ouvertures zénithales, par exemple, et un espace convivial, à savoir un restaurant, financé par le Tennis car on nous a convaincu que c'était une nécessité dans le cadre du fonctionnement du Tennis. On a dit : d'accord, vous considérez que c'est une nécessité, mais vous financez le complément pour créer ce restaurant. Bien sûr, si une fois il y a une manifestation ou un tournoi exceptionnel à Pully, on ne va pas mettre 40 personnes dans le couloir d'un mètre vingt de large. C'est une question d'utilisation des locaux. On peut dans la journée, par exemple, utiliser un petit moment la salle du restaurant pour l'accueil, qui est bien assez grande, on peut mettre des cantines à l'extérieur parce que c'est quand même essentiellement un sport qui se joue en été ... Enfin, il y a énormément de solutions d'exploitation que le Tennis Club pense pouvoir gérer de manière raisonnable sans commencer à dire qu'on va mettre 30 personnes dans un couloir de 1,20 m exposé à la bise. Nous sommes donc dans une situation où ce projet de l'esquisse de principe qui figure dans votre préavis va évoluer vers un projet d'exécution, un projet d'enquête publique où quelques corrections mineures seront apportées. Ce n'est toutefois pas une remise en cause complète. Le projet qui est souhaité par M. Du Bois a été remis sous forme d'un croquis à la Commission, ce croquis a été rapidement évalué. Il conduit effectivement objectivement à une augmentation des coûts. Il comporte une autre conception qui augmente les surfaces de circulation de près de 60 %. Est-ce que ce sont vraiment ces surfaces qui sont indispensables à la pratique du tennis ? On peut en discuter et la position du comité en place c'est de dire non, l'essentiel est que nos membres puissent se doucher dans des conditions d'hygiène correctes, puissent partager un moment convivial dans le restaurant et le reste de l'activité se passe en bas, sur les courts et bonne chance au Tennis, bonne continuation et bravo au Comité pour s'être investi avec beaucoup de difficultés dans l'avancement de ce projet. Je vous invite à voter ce préavis.

M. Jean-Luc Duvoisin demande la parole : j'ai une petite question. Je suis un petit peu surpris puisque M. Ducret prétend que 100 % des membres sont parfaitement contre ce projet, M. Diesbach nous dit plus ou moins l'inverse en parlant de l'immense majorité qui est pour, nous aimerions bien savoir, quand on fait un investissement de plus de 1,7 mios, si ça plaît aux gens qui vont s'en servir. Personnellement je connais pas mal de gens qui jouent et ils ont plutôt l'avis de M. Diesbach, pour vous dire la vérité. Donc, j'aimerais bien comprendre comment on peut nous dire que la totalité, 100 % des gens, pratiquement le Tennis, sont contre.

Le Président donne la parole à M. Frank Ducret : oui, alors je vais répondre. J'accepte volontiers de nuancer (réactions dans l'assemblée) euh... oui, sur 8 pages, si vous avez d'autres remarques à me faire, profitez ce soir, je suis là ce soir, exposé devant vous, à vos vindictes. Je veux bien nuancer en disant « la plupart », plutôt que « la totalité ». « La plupart », c'est parce que je fais une extrapolation des 30, 40, 50 personnes qui se sont manifestées dans le sens de ce que je viens de vous dire. Donc, une extrapolation parce que je n'en ai pas trouvée une seule, malheureusement, mais elles existent, peut-être, elles existent, mais on le saurait peut-être dans une assemblée générale extraordinaire si quelqu'un venait soutenir ce projet. Mais moi, je

n'en ai pas découvert, donc j'ai fait une extrapolation, je m'en excuse à ce sujet !

J'aimerais juste, alors, féliciter notre syndic, je profite de l'occasion, parce qu'il parle d'un plan qui est présenté par la Commune avec des WC handicapés qui sont bien indiqués, donc nous n'avons pas le même plan. Alors ça serait intéressant de pouvoir voter sur le véritable plan que M. le Syndic possède sans doute avec des WC handicapés qui n'existent pas dans le préavis.

M. Gil Reichen, syndic, demande la parole : Bon, je ne sais pas jusqu'où il faut continuer dans ce genre de débat qui a un côté un peu renversant. On n'est pas en train de voter sur des WC handicapés, ni sur un plan, Monsieur Ducret (M. Ducret réagit verbalement), alors ... si vous m'écoutez, si vous m'écoutez !!! Ecoutez-moi complètement, vous avez promis de ne pas vous énerver ; vous êtes en train de ne pas tenir votre promesse (rires dans l'assemblée), le plan qui est dans le préavis était un plan indicatif, c'est un plan indicatif. Quand je vous ai dit que le projet évoluait sur des évolutions mineures, oui, j'ai vu d'autres versions de ce plan qui seront probablement plus proches du plan déposé à l'enquête, où le WC handicapés a déjà été ajouté. Mais ce n'est pas le problème. Cela ne change pas le coût qui vous est demandé ni le crédit qui vous est demandé. On ne vous demande pas de voter un plan mais de voter un crédit et un projet, encore une fois qui tient la route. Cela devient maintenant très tendance, quand on présente un projet, de dire que les gens qui l'ont élaboré ne sont pas des architectes, sous-entendu des abrutis qui ne savent pas ce qu'ils font. Je m'excuse, on a des architectes au niveau de l'administration qui sont tout à fait compétents. Les gens qui ont fait les plans sont des architectes, même si Monsieur Du Bois ne le croit pas et c'est simplement une confrontation de conceptions. Le projet que j'espère vous voterez ne met pas en jeu l'avenir du Tennis, au contraire. Il est attendu et nécessaire parce que le provisoire, comme l'a dit le Président, a assez duré.

M. Dominique Favre demande la parole : j'aimerais juste encore préciser deux ou trois choses. Il y a un comité, un comité qui fonctionne, qui s'est réuni régulièrement sur ce projet et je pense quand même que ce comité a été élu par l'assemblée de tous les membres du Tennis Club Pully, donc il a une légitimité. Il y a déjà eu une réunion, il y aura d'autres réunions d'explications à tous les membres. Je ne peux pas admettre que, finalement vous dites qu'il y a une opposition importante. Ça, c'est pas possible. Vous citez dans votre rapport le groupe « TCP: quel avenir ? », mais c'est peut-être 5, 10, 15 personnes. Ça ne représente pas la majorité des membres du Tennis Club.

M. Frank Ducret demande la parole : je ne vais pas m'exprimer sur cette dernière intervention parce que je me suis déjà exprimé, donc il me semble avoir été clair. Par contre, au sujet de l'intervention de M. le Syndic, je tiens quand même à préciser que le préavis contient 15 pages et que si l'on doit sauter les pages 6 et 7, alors il faut le préciser. Les plans font partie du préavis. On ne peut pas les dissocier du préavis ! Est-ce que vous êtes d'accord, ou pas ? Là, je pense que c'est quand même important de le

souligner. Et puis, j'aimerais quand même dire, si vous l'avez lu à l'avant-dernière page de mon rapport, j'ai bien précisé que j'avais une proposition qui devait rallier l'ensemble des membres de la Commission et je pense même du Pouvoir exécutif de la Commune. Cette troisième variante était simplement, étant donné que le préavis contient un plan de principe, il serait possible de le remplacer par le deuxième projet, ceci avec l'approbation de la Municipalité. Ainsi, cette solution permettrait d'approuver le préavis avec l'option d'un plan qui satisfasse l'ensemble des membres du Tennis Club et qui respecte une certaine qualité architecturale, une conformité réglementaire, c'est aussi un élément important, et un bon usage. Ce qui manque dans le projet officiel. J'ai été clair.

Mme Annie Mumenthaler demande la parole : pour clore la discussion, je voudrais juste regretter ce soir que tous les intervenants n'aient pas cru avoir besoin d'annoncer leurs intérêts. Il y a pourtant un article dans le règlement qui le demande. J'aurais aimé connaître le nombre de membres du Tennis Club qui ont pris la parole ce soir. Je vous remercie.

Le Président annonce que la discussion n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote, en premier lieu sur l'amendement, point 4, dont il donne lecture : « le projet de la reconstruction du Tennis Club de Pully présenté en pages 6 et 7 du préavis doit être revu et modifié pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers du Tennis Club de Pully ».

L'amendement est refusé par une large majorité, 12 voix pour et 10 abstentions.

Les conclusions du préavis 06/2015 sont acceptées avec 60 oui, 12 non et 11 abstentions.

Le Président remercie Monsieur Ducret.

5. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e) du Conseil communal en remplacement de Madame la Conseillère Annie Mumenthaler, démissionnaire

Mme Annie Mumenthaler demande la parole : je ne tenais pas à polémiquer ce soir, mais compte tenu de la rumeur qui a enflé ces derniers jours parmi vous, je tiens à préciser ce soir que j'ai été invitée à démissionner de mon mandat de secrétaire suppléante par le Président du Conseil qui m'a pressée de donner ma réponse dans la journée, soit la veille de la séance du Bureau qui mettait sur pied l'ordre du jour de ce soir. Ceci étant clarifié, je ne reviens pas sur ma décision et j'espère très sincèrement que nous trouverons une personne qui me succédera, plus jeune et en pleine santé. Merci de votre attention.

Le Président : merci Madame Mumenthaler pour vos faits. « Election d'un(e) secrétaire suppléant(e) du Conseil communal en remplacement de Madame

la Conseillère Annie Mumenthaler, démissionnaire », j'attends une candidature.

M. Jean-Marc Chevallaz demande la parole : le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de Bernard Montavon au poste de secrétaire suppléant. M. le Conseiller Montavon est entré au Conseil en 2012 et il est membre de la Commission des finances. Le Conseiller Montavon a exprimé ses disponibilités pour soutenir notre secrétaire tant appréciée. Merci donc de soutenir sa candidature.

Monsieur Bernard Montavon est élu par applaudissements.

Le Président : je félicite M. Bernard Montavon pour sa brillante élection.

6. Préavis 07/2015 Entretien du patrimoine construit, étape 2015 - 2017

Le Président invite M. Léopold Cordey, rapporteur de la Commission ad hoc, à venir à la tribune.

M. Léopold Cordey, Président de la Commission ad hoc : la Commission qui s'est réunie le 13 avril a eu l'occasion de rencontrer Mme Masmejan et son chef de service, Sébastien Cornuz, qui nous ont présenté ce préavis de l'entretien du patrimoine construit. Ceci a permis aux membres de la Commission de s'exprimer, notamment sur de nombreux objets mais sur l'objectivité d'un tel préavis dont les dépenses pourraient à première vue relever du budget ordinaire. Ce budget ordinaire, que ce soit celui de 2014 ou de 2015, est d'ailleurs à la hausse, pour ce qui concerne en tout cas le patrimoine construit. Les réponses aux questions ont permis à la Commission de se faire à l'idée que ces travaux sont opportuns et qu'il y a même urgence pour certains d'entre eux, d'où la bonne raison de présenter ce projet d'investissements sur une période de trois ans. Cette méthode a pour avantage, par rapport au budget, de permettre au Conseil de se faire une idée plus précise et plus concrète des réalités dès qu'on approche de plus près un domaine comme celui du patrimoine construit. Il est clair que dans un budget, vous n'avez qu'une ligne avec un gros montant, voire un petit renvoi sur la page précédente. Là, vous avez vraiment le détail.

L'examen général des objets du préavis a également généré des réponses satisfaisantes. Ainsi, en conclusion, pour abréger, bien entendu, je communique que, par sa lettre du 31 mars, la Commission des finances a donné un préavis favorable à la réalisation des travaux par 10 oui et une abstention. A son tour, la Commission ad hoc que j'ai eu le plaisir de présider, également par 8 voix en faveur et aucune opposition, donc une petite abstention, invite le Conseil à suivre les conclusions de la Municipalité et à accorder le crédit demandé de fr. 1'071'500.-.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote. L'entrée en matière est acceptée. Il ouvre ensuite la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Les conclusions du préavis 07/2015 sont acceptées à l'unanimité.
Le Président remercie M. Cordey.

7. Propositions individuelles

Le Président : je vous rappelle que nous avons reçu un postulat et une motion. J'invite donc M. le Conseiller Antonin Chevalley pour développer son postulat.

7.1 Postulat pour une option de l'envoi informatisé de la documentation communale à destination des membres du Conseil Communal

M. Antonin Chevalley : je propose ce postulat à votre approbation pour développer une option de la transmission informatique du matériel du Conseil, donc cela concerne les ordres du jour et les préavis. Vous voyez, on les reçoit par la poste et c'est pas forcément toujours agréable d'avoir beaucoup de paperasse avec soi. Vu que maintenant on a le wifi, on peut accéder à nos dossiers en ligne ; je pense que c'est plus simple. Bien sûr, ceux qui préfèrent avoir du papier et recevoir par la poste pourront toujours le faire, c'est juste une option pour ceux qui le désirent de recevoir uniquement sur format informatique. Je pense que c'est assez clair et je propose de renvoyer directement à l'administration parce que je ne crois pas que cela soit nécessaire de convoquer une commission pour discuter d'une chose aussi simple. Merci.

M. Gil Reichen, syndic, demande la parole : sur la dernière remarque du postulant, je suis d'accord. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de renvoyer cela à une commission. La question qui reste est de savoir s'il est nécessaire de renvoyer un tel postulat à la Municipalité. Pour quoi faire ? Parce qu'en fait, aujourd'hui, pour ceux qui ne le savent pas, tous les documents du Conseil sont disponibles sur le site internet, à peine ils ont été envoyés. Ainsi, ceux qui sont fatigués du papier ont déjà la possibilité aujourd'hui, sans le postulat, d'accéder à ces documents sur le site de la Commune, sous la rubrique du Conseil communal. Maintenant, cette remarque est à double tranchant : soit on dit que ça ne sert à rien et on classe le postulat, soit on dit que ça ne mange pas de pain parce que cela se fait déjà et on le renvoie puis on verra ce qu'on en fait. On devra simplement vous dire par écrit ce que je viens de vous dire par oral. Ça ne me paraît pas d'une utilité renversante mais je laisse le Conseil, évidemment, seul juge.

Le Président donne la parole à M. Antonin Chevalley : je pensais plutôt à un envoi personnalisé des dossiers. Peut-être que dans certaines circonstances certains documents seraient envoyés uniquement aux conseillers communaux et ne seraient pas disponibles pour le public sur le site. C'est plutôt à cela que je pensais et c'était plutôt, effectivement, pour un envoi personnalisé sur nos adresses e-mails, pour ne pas avoir non plus à aller chercher à chaque fois sur le site de la Commune.

M. Philippe Diesbach demande la parole : le plus simple serait tout simplement que les conseillers qui ne veulent pas recevoir de papier s'annoncent à la Commune, qui en prend note, et c'est terminé. Je trouve que pour une chose aussi simple, donner du travail à la Municipalité, c'est un peu dommage. Il suffirait que chaque conseiller qui ne veut pas recevoir le papier s'annonce au secrétariat ou au greffe, le greffe en prend note et il va chercher les documents directement sur informatique.

Mme Verena Kuonen demande la parole : en étudiant le postulat de M. Chevalley, je dois reconnaître que je l'ai trouvé quand même intéressant parce que, par exemple pour toutes les personnes avec un handicap visuel, voire d'autres handicaps, c'est extrêmement intéressant de recevoir les documents par courriel. Donc, de ne pas avoir à aller les chercher sur le site, il est vrai que ceci est moins agréable, donc, nous les envoyer systématiquement par courriel est vraiment une excellente idée. Par contre, je crois que la proposition d'envoyer les documents par poste aux personnes qui ne sont peut-être pas informatisées ou qui souhaitent travailler avec du papier, je crois que cela était aussi une bonne idée. Donc, les deux formules sont possibles. Merci.

M. Lucien Gani demande la parole : j'aimerais juste attirer votre attention sur l'article 56 du règlement actuel de notre Conseil - je n'ai pas regardé le nouveau sur ce point-là - pour l'instant le Conseil est convoqué par écrit par son Président. Donc, si l'on devait renoncer à une convocation écrite, il faudrait que cela soit reflété par une modification du règlement.

Mme Annie Mumenthaler demande la parole : je ne suis pas contre l'envoi par e-mail, mais, par contre, je tiens à recevoir par la poste, sur papier les documents. Donc, je vous propose d'envoyer les deux. Merci.

M. Antonin Chevalley demande la parole : j'aimerais juste faire une précision. Ceux qui veulent toujours recevoir par la poste continueront de pouvoir le faire. C'est juste que ceux qui ne veulent plus recevoir par courrier postal puissent le recevoir par courrier informatisé, parce que moi, je n'ai pas vraiment l'utilité d'un envoi par courrier postal et je trouve dommage d'envoyer cela, car ça fait beaucoup de paperasse à l'année. Je préférerais m'en passer. C'est juste pour ça.

M. Gil Reichen, syndic, demande la parole : je trouve cette discussion très intéressante. Ceci dit, si c'est la volonté du Conseil, on peut l'envoyer sous les formes papier et électronique. Mais commencer à gérer des listes de ceux qui veulent sur papier, électronique, ceux qui veulent un autre moyen - je ne sais pas : pigeon, ou ... - cela devient compliqué parce que celui qui dira par mail : « ah, mais j'aurais voulu par papier ». Ensuite il y a les gens qui partent, qui démissionnent, les nouveaux, bref. Si vraiment le Conseil trouve que d'aller sur le site, ouvrir le pdf ou le mettre sur son ordinateur c'est quelque chose de relativement compliqué et que le Conseil veut avoir les deux, et bien le pdf existe, on l'envoie par mail à tout le monde en même temps que par papier. On ne peut pas faire d'espèces de solutions intermédiaires. La question est de savoir si pour tout cela il faut un

postulat ? Moi, ça me laisse un peu songeur, mais, encore une fois, je n'ai pas d'objections mais je n'en vois pas tellement l'utilité.

Le Président clôt la discussion et passe au vote. Le postulat est refusé à une large majorité.

7.2 Motion UDC « Pour étude prioritaire et la création d'une déchetterie communale »

Le Président donne la parole à Mme Mumenthaler pour développer sa motion.

Mme Annie Mumenthaler : depuis la mise en place de la nouvelle politique des déchets, la déchetterie de la Perraudettaz, que nous partageons avec la commune de Lausanne, est saturée. Nous l'avons tous constaté ; la Municipalité en est consciente aussi. Lors de la séance de la Commission ad hoc, le 14 avril, sur les motions UDC et UP-Vaud Libre pour la réintroduction du ramassage des objets encombrants porte à porte, M. le Conseiller municipal Marc Zolliker a déclaré qu'il n'était pas impossible de trouver un terrain à Pully pour créer une déchetterie communale. Forts de cette déclaration, nous demandons à la Municipalité de s'atteler prioritairement à cet objet, de chercher, de trouver un terrain adéquat, et de proposer au Conseil communal un projet de déchetterie communale. Il nous paraît en effet évident qu'une ville de près de 18'000 habitants doit se doter d'une déchetterie correspondant à la densité de population prévue dans un avenir proche. Compte tenu des vœux d'expansion de la ville de Pully exprimés par la Municipalité, il nous semble impératif de prendre des devants pour assurer l'élimination de nouveaux déchets. Nous demandons au Conseil communal de soutenir cette motion et de la renvoyer directement à la Municipalité pour étude et rapport. Merci de votre attention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Chevallaz demande la parole : le sujet des déchets est sorti par la porte et voilà qu'il rentre par la fenêtre, si vous me pardonnez cette image. Laissons-le dehors et ne soutenons pas cette motion. Merci.

M. Zolliker, municipal, demande la parole : vous me voyez fort réjoui, fort réjoui, parce que, pour une fois, les objectifs de Mme la Conseillère Mumenthaler rejoignent ceux de ma direction, la Direction des travaux et services industriels. Néanmoins, cette motion me semble un peu enfoncer des portes déjà ouvertes puisque la recherche de solutions concernant la surcharge de la déchetterie a déjà commencé à la DTSI. Alors, quel que soit le sort que vous réserverez à la motion de Mme Mumenthaler ce soir, je peux vous dire que nous allons continuer à chercher des solutions pour la surcharge de la déchetterie et pour l'éviter, que ce soit par la recherche d'un terrain pour une déchetterie communale ou par d'autres solutions. Je vous remercie de votre attention.

Mme Annie Mumenthaler demande la parole : M. Zolliker, je vous ai bien entendu. La politique des déchets a été mise en route en octobre 2012. Ça fait 2 ans et demi que vous auriez pu déjà entrevoir une autre solution et, en plus, votre solution de Savigny, on n'en veut pas ! Voilà ce que je veux dire.

M. Zolliker, municipal, demande la parole : vous parlez de 2 ans et demi que cette politique a été mise en place. Je crois qu'avant d'entreprendre quoi que ce soit, il faut attendre de voir ce qui se passe. Avant le passage à la taxe au sac, la déchetterie de la Perraudettaz était entièrement satisfaisante en rapport avec les besoins de la population de Pully et des quartiers de l'Est de Lausanne. Ce n'est probablement plus le cas maintenant, mais nous n'avons pas mis 2 ans et demi avant de réagir ! En plus, je vous dirais quand même qu'on aurait bien aimé travailler plus rapidement à la recherche de solutions au sujet de la déchetterie, mais on a sans arrêt été en train de répondre à des motions, des postulats. On a des moyens limités et on les engage pour répondre à satisfaction au Conseil communal. Ainsi, maintenant, on va avoir le temps de travailler sur le problème de la déchetterie et on va le faire !

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Renvoi de la motion à la Municipalité : refusé par 27 oui, 45 non et 7 abstentions.

8. Divers

M. Philippe Haldy demande la parole : voici plus de deux ans, l'Union Pulliérane avait, face à l'insécurité croissante, proposé au Conseil le concept Police - population. La Municipalité, suivie par le Conseil, y avait préféré le concept de police de proximité, qui avait, dès lors, été développé, principalement au centre de Pully, avec une visibilité policière que chacun aura pu apprécier. Les chiffres des délits et de la criminalité ont, depuis cette époque, varié, le mode de prise en compte des délits ayant été modifiés, il est particulièrement difficile de se faire une idée objective de la situation. Comme l'a relevé la presse il y a quelques semaines, il ressort que la grande criminalité est globalement en recul alors que les atteintes à la propriété et les cambriolages n'ont globalement pas suivi la même tendance, avec quelques exceptions qui sont attribuées à des efforts de prévention et de présence policière sur le terrain.

Nous nous permettons d'attirer l'attention du Conseil sur la situation particulière des hauts de Pully où la police de proximité se limite à une seule personne qui doit manifester sa présence à but préventif sur un immense territoire qui s'étend du nord de la ligne de Berne à la commune de Savigny. Il existe de manière évidente un déséquilibre entre le centre et les hauts de la Commune. Dans un contexte où les finances de la Commune sont saines, que le taux d'imposition a été maintenu, l'Union Pulliérane Vaud Libre, qui n'est malheureusement pas encore représentée au sein de la Commission intercommunale de l'Association sécurité Est lausannois qui est

déterminante, prie la Municipalité de bien vouloir transmettre à celle-ci le vœux que l'on donne à notre police les moyens de remplir sa mission de prévention aussi sur les hauts de Pully en y attribuant le nombre de policiers nécessaire. Je vous remercie.

M. Martial Lambert, municipal, demande la parole : en guise de préambule, merci à M. le Conseiller Haldy de m'avoir remis le texte de son interpellation, ce qui me permet de lui répondre immédiatement, puisque la séance du prochain Conseil risque d'être longue.

Notre concept police proximité, mis en place au sein de notre police, offre les mêmes prestations que le concept police - population. En plus, il propose des solutions aux problèmes récurrents. Par ses patrouilles préventives et proactives sur le terrain, notre corps de police connaît ses quartiers, ses commerçants et sa population. S'il constate un problème, il peut l'anticiper pour éviter que celui n'augmente ou ne s'aggrave. Si un problème lui est rapporté, la section proximité analysera le cas et proposera, le cas échéant, des solutions pour remédier au problème. Chaque année, c'est entre 20 et 30 cas de problèmes récurrents qui sont gérés par la police Est Lausanne. Ces cas demandent un engagement spécifique et quotidien assuré par le personnel de la section proximité ainsi que par les unités de police secours. Il est bien clair que les spécialistes prévention des polices communales travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues de la gendarmerie. En tout temps, chacun peut appeler la police pour des questions ou en cas de situation suspecte dans un quartier. Vu la proximité de notre corps de police, une patrouille peut intervenir rapidement. Or, il est constaté que peu de citoyens téléphonent à la police pour signaler un comportement suspect d'un individu ou la présence, par exemple, illicite d'un véhicule sans plaques sur le domaine public.

Police Est Lausanne est, depuis janvier 2012, une organisation régionale. Son personnel doit œuvrer pour l'ensemble des communes partenaires de l'association sécuritaire. Le commandement doit s'assurer que la sécurité soit présente sur l'ensemble de ce territoire. Il mettra la priorité là où les événements s'imposent. De trois collaborateurs, la nouvelle section prévention proximité a vu le jour en 2014. Son effectif a été augmenté à six, plus un chef. Ce nombre doit permettre de nommer un répondant par quartier. Monsieur le Conseiller mentionne un manque de présence préventive dans les quartiers des hauts de Pully, Rosiaz, Chantemerle, Alpes car un seul agent s'occupe des hauts de Pully, avec en plus Savigny et Belmont. Je ne sais pas d'où il a le renseignement puisque ça n'est pas juste car il y a un répondant attribué uniquement pour les quartiers de la Rosiaz, Chantemerle et les Alpes. Dans un esprit d'efficacité et de polyvalence, il se peut que nos agents de proximité se remplacent mutuellement en cas d'absences prolongées, ceci pour éviter qu'un secteur manque de présence policière pour une trop longue période. Il ne faut pas non plus oublier que des unités de police secours tournent 24 h sur 24 pour assurer des présences préventives dans les quartiers, pour lutter contre les incivilités et cambriolages. De plus, les assistants de sécurité publique sont également engagés.

Pour les quartiers de la Rosiaz, Chantemerle et Alpes, par exemple, en 2014, il y a eu 2262 actions préventives, visibilité, lutte contre les cambriolages,

représentant 2650 heures, 269 présences préventives près des écoles représentant 133 heures, 492 patrouilles pédestres spécifiques représentant 283 heures, ce qui est tout à fait dans la proportion par rapport aux autres quartiers. Pour conclure, nous avons constaté en 2014 une diminution de 20 % dans les domaines des délits contre le patrimoine et nous sommes largement en dessous de la moyenne, et surtout des villes vaudoises. Cependant, nous n'entendons pas bomber le torse - et j'aurais un peu de peine avec mon abdomen - car nous savons que la lutte contre les délits et les incivilités sur l'ensemble du territoire va s'intensifier. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Lena Lio demande la parole : au nom de l'Association des intérêts de Pully Nord, j'aimerais exprimer mes remerciements à M. le Municipal Zolliker pour sa mise en place des bandes réfléchissantes sur les chicanes à l'avenue de l'Avenir, d'une part. D'autre part, également pour les nouveaux luminaires installés au bas du chemin de Miremont, et aussi dans le quartier de Pully Nord, ce qui améliore beaucoup la sécurité des passants et des habitants de notre quartier. Cela signifie que nous ne sommes pas ici uniquement pour critiquer les municipaux, mais aussi pour leur dire : merci. (Applaudissements de l'assemblée)

La parole n'est plus demandée.

Le Président : nous arrivons au terme de la séance. Il est 22h07. Je clos les débats en vous souhaitant à chacun un bon retour dans vos foyers et je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le 27 mai à 20h00 au même endroit. Bonne soirée !

Le Président :

Le secrétaire suppléant :

Cédric Milliquet

Bernard Montavon